

## **Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé sur la mise en œuvre à Saint-Josse de l'accord sectoriel 2021/01**

En 2021, un protocole d'accord (2021/01) a été signé en Comité C entre les syndicats et le cabinet du Ministre CLERFAYT. Ce protocole prévoyait une revalorisation globale de près de 150 millions d'euros à partir de 2021. Soyons clairs : si ce montant peut sembler conséquent, il demeure malheureusement très insuffisant pour compenser plus de quinze années sans revalorisation des pouvoirs locaux.

Le subside régional, attribué à l'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois, se décline en quatre branches :

Branche 1 : augmentation des barèmes pour les niveaux A, B, C, D et E ;

Branche 2 : allongement des échelles barémiques, avec deux augmentations biennales pour chaque échelle ;

Branche 3 : mise en place d'un deuxième pilier de pension, avec un montant de 250 €/ETP pour les agents statutaires et contractuels ;

Branche 4 : aide régionale de maximum 3 €/ETP pour les chèques-repas.

Ce dispositif est financé par un budget de 56,3 millions d'euros (indexés), reconductible à partir de 2025. La transparence sur l'utilisation de ces subsides régionaux est essentielle, d'autant plus que la Région laisse aux partenaires sociaux une certaine marge de manœuvre dans leur allocation.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une concertation sociale a-t-elle eu lieu entre la Commune et les organisations syndicales concernant la répartition de cette enveloppe ? Si oui, sous quelle forme et avec quels résultats ?
2. Comment cet accord s'est-il concrètement traduit pour Saint-Josse-ten-Noode pour chacune des branches en 2022, 2023, 2024 et 2025 ?
3. Quels montants ont été effectivement alloués et quelles mesures ont été mises en œuvre pour chaque branche sur notre commune ?
4. La Commune s'engage-t-elle à publier un rapport public détaillé sur l'utilisation des subsides régionaux, afin de garantir la transparence et l'information à l'égard des citoyens et des agents ?